

Assurance-chômage—Loi

Ce que je recherche et que la plupart des Canadiens recherchent chez les gens qui dirigent, et c'est le cas des membres du Cabinet, c'est le leadership et le courage. Quand je promène mon regard sur les banquettes d'en face, j'y constate une grande pénurie de ces qualités. Le ministère de l'Emploi en offre un bon exemple. On n'a qu'à lire le livre de Victor Malaryk qui décrit les innombrables problèmes qu'on y déplore. Nous avons mentionné par exemple les problèmes des chômeurs qui essaient de communiquer en vain par téléphone avec les bureaux d'assurance-chômage pour s'enquérir de leur demande de prestation parce que la ligne est occupée des heures durant. Nous nous sommes plaints à cet égard. On serait porté à croire qu'il s'agit d'une simple question d'ordre technique et administratif.

Les gens se sont plaints au gouvernement et aux députés qui ont siégé au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Ces préoccupations ont été soulevées de même qu'une foule d'autres problèmes, et des recommandations ont été formulées en vue de modifier la structure administrative. En somme, ils ont rappelé aux ministres que les crédits nécessaires devraient être affectés pour répondre à certains besoins de services. C'est là que les crédits devraient servir plutôt qu'à l'accroissement du personnel administratif à Ottawa.

Quelle a été la réponse du gouvernement? Le gouvernement a répondu qu'il installerait quelques nouvelles lignes téléphoniques dans certains centres. Toutefois, nous attendons encore. S'il installe d'autres lignes, il devra recruter des employés pour répondre aux appels. Cela signifie que dès qu'on prétend que le service aux chômeurs est d'importance capitale, il faut alors leur offrir ce service. J'ai découvert que les gens ne sont engagés que temporairement dans les centres d'emploi et qu'ils sont mis à pied avec la régularité d'une horloge après quoi ils touchent de l'assurance-chômage. Il y a pourtant du travail d'orientation à faire dans ces endroits. Nous avons soulevé la question du surmenage des employés compétents de ces bureaux répartis dans tout le pays qui s'efforcent d'aider un grand nombre de jeunes chômeurs qui viennent remplir une demande dans les centres d'emploi. Il est impossible d'accueillir ces jeunes chômeurs, de les orienter et de leur faire passer des tests pour essayer d'établir le meilleur programme de formation pour chacun d'eux.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, qu'il y avait une époque où toutes les femmes qui allaient chercher du travail dans un centre d'emploi se faisaient envoyer à une école de coiffure. On envoyait aussi tous les hommes apprendre le métier de mécanicien de machines fixes. Nous avons des coiffeuses à n'en plus savoir que faire et assez de mécaniciens de machines fixes pour faire la chaîne de Sudbury à Toronto. Puis nous avons découvert qu'il n'y avait pas suffisamment d'emplois pour eux. Tant que nous sommes parvenus à les maintenir en classe ou dans une école de formation pendant deux ou trois ans, nous n'avons pas eu à les compter parmi les chômeurs. Puis nous avons commencé à former des conducteurs de machinerie lourde.

Comment se fait-il que même après que nos programmes de planification de l'emploi ont été mis en vigueur, les régions du Canada sont encore aux prises avec un chômage effarant? Comment se fait-il que nous ayons encore besoin de conditions d'admissibilité variables? J'ai pu moi-même constater en voyageant au Canada et en visitant ma propre localité, que les chômeurs tiennent à travailler.

Ce matin, une mère m'a téléphoné pour se plaindre amèrement de ce que son fils, qui a quitté l'école depuis deux ans, n'ait pas encore trouvé de travail. Il s'est rendu au centre de main-d'oeuvre et a vu affichées au mur des offres d'emploi pour certaines professions, mais ces emplois étaient réservés aux assistés sociaux. Ce serait le progrès, mais pourquoi avons-nous besoin d'un programme comme celui-là? Cette mère le considère nettement discriminatoire envers son fils. Pourquoi ne pouvons-nous pas mettre au point un programme d'emploi pour tous, et pas seulement pour les assistés sociaux? En contractant une entente commerciale qui empêchera nos futurs gouvernements d'intervenir directement dans la planification et la mise en oeuvre de programmes pour le bien des Canadiens, le gouvernement actuel déclare forfait.

M. Thacker: Ce n'est pas vrai, et vous le savez.

M. Rodriguez: C'est vrai. Laissez-moi rappeler encore une fois les étapes.

Premièrement, dans sept ans d'ici, on essaiera de définir ce qu'est une subvention. Pendant ces sept ans, nous nous serons liés encore plus inextricablement à l'économie américaine. Après une aussi longue période, nous n'aurons plus aucun moyen de nous opposer à cette définition du terme subvention, de faire valoir que, à nos yeux, l'assurance-chômage n'est pas une subvention et que nous voulons nous retirer de l'accord. Il n'y aura plus moyen de le faire.

● (1750)

M. Thacker: Dans sept ans, il n'y aura plus de chômage.

M. Rodriguez: Pardon? Pendant ces sept ans, nous serons harcelés de mille et une manières par les Américains, parce qu'ils n'auront pas renoncé à leur droit d'imposer des droits compensateurs. Ils continueront d'imposer ces droits et le mécanisme est conçu pour faire appliquer la loi américaine, pas celle du Canada.

Je ne vois pas d'où sort le député. Nous savons que les Américains ont toujours considéré l'assurance-chômage comme une subvention. Ils ne s'en sont pas cachés. Ils ont simplement repris leur souffle, et ils ne vont pas tarder à reprendre leurs assauts, et il nous faudra nous habituer à leurs tactiques de harcèlement commercial.

Je tenais à faire ces réflexions, mais nous appuierons le projet de loi. Nous ne voulons pas que les chômeurs canadiens soient en butte à des difficultés encore plus grandes que maintenant. Nous devons appuyer le projet de loi. Loin d'en retarder l'étude, nous la faciliterons.